



La noblesse du métier d’infirmière a un prix...

FRIBOURG • *L'Ecole du personnel soignant a remis ses diplômes à 136 de ses élèves. Ruth Lüthi a salué l'engagement du directeur Jean-Claude Jaquet, futur retraité.*



Qui a dit que la relève des **infirmières** risquait de poser problème?

PIERRE-YVES MASSOT

JEAN GODEL

Pour sa cérémonie de remise des diplômes, hier à Fribourg, l'Ecole du personnel soignant (EPS) a emmené tout son monde à la Grenette. Quelque 140 infirmières et infirmiers de niveau I et II, techniciennes et techniciens en salle d'opération et aides soignant-e-s ont reçu leur diplôme (certificat pour ces derniers). En présence de la conseillère d'Etat Ruth Lüthi, l'assemblée de plusieurs centaines de personnes a réservé une belle ovation au directeur Jean-Claude Jaquet, lequel vivait là sa dernière clôture. Après 25 ans à la tête de l'EPS – le Conseil d'Etat l'avait nommé directeur en 1976! –, il a fait valoir ses droits à une retraite (anticipée) bien méritée.

Ruth Lüthi n'a pas manqué de souligner l'engagement indéfectible de l'homme qui, à l'EPS, mène à bien une double tâche depuis plusieurs années: conduire une école et la préparer – avec succès – à son entrée dans la future Haute Ecole spécialisée santé-social de Suisse romande, la HES-S2. La conseillère d'Etat a même osé

une petite indiscretion, révélant en partie la teneur de la lettre de démission de son subordonné: Jean-Claude Jaquet a ainsi vu, dans l'avènement de la HES-S2 (dont la première rentrée est prévue pour 2002), une «saine opportunité de confier les responsabilités à des personnes jeunes, fortes et compétentes». «Depuis dix ans que j'ai le plaisir de travailler avec lui, j'ai pu constater son engagement infaillible et sa force réelle, la force des jeunes. Merci infiniment pour votre immense travail», a alors commenté Ruth Lüthi

La HES-S2? M^{me} Lüthi y voit le signe d'une revalorisation des professions de la santé. «Mon souhait est de vous voir dans l'éternelle envie de réaliser vos projets et vos rêves dans ce noble domaine», a conclu la directrice de la Santé publique et des affaires sociales

Noblesse, certes, mais à quel prix? Dans un ton qui lui ressemble (ses antécédents de syndicaliste sans doute), Jean-Claude Jaquet, touché par les marques de gratitude, n'en a pas moins dénoncé le problème de la reconnaissance sociale des personnels soignants. Le problème, c'est que la

loi du marché, qui veut que ce qui est rare soit payé cher, ne fonctionne pas ici: «Le salaire est la forme la plus évidente de la reconnaissance sociale. Or là, il n'est pas à la hauteur.» Bien sûr, M. Jaquet a salué la récente revalorisation, par le Conseil d'Etat, du traitement de certaines catégories de personnels, qui va dans le bon sens. Mais le directeur mesure encore le chemin à parcourir jusqu'à ce que le monde soignant trouve sa vraie place.

A ce propos, les mots de la journaliste américaine Suzanne Gordon, passée maître dans l'observation du monde infirmier, sonnent fort. «Comment convaincre une femme intelligente et ambitieuse d'être infirmière si l'image de la profession reste avant tout liée au sacrifice de soi et au service du médecin? cite Jean-Claude Jaquet. [...] L'infirmière n'est pas une sainte, mais une professionnelle qualifiée. Sa compétence ne vient pas du cœur, mais du cerveau.»

Au final, cœurs et cerveaux se sont réjouis des prestations théâtrales présentées par les élèves et les professeurs eux-mêmes, avant de s'en aller goûter aux plaisirs de l'été.

JnG

La liste des 140 diplômés

• **Infirmières (-iers) niveau II:** Cindy Allaman (Ecuvillens); Anne-Christine Andrey (Cormérod); Denise Bæriswyl, Ueberstorf; Jeanne Meta Bakajika, Fribourg; Carole Barras, Fribourg; Sarah Baumgartner, Berne; Corine Borel, Villariaz; Sandra Boschung, Wünnewil; Olivier Castella, Fribourg; Sandra Chenaux, Villargiroud; Christel Clément, Marly; Antoinette Conus, Villars-sur-Glâne; Sylvie Dürret, Marly; Laure Dupré, Givisiez; Martine Fischer, Marly; Véronique Florez-Menoud, Tolochenaz; Aline Genilloud, Romont; Mireille Gisiger, Genève; Brigitte Guex, Cugy; Olivier Havran, Marly; Stéphanie Jungo, Fribourg; Sylvie Koller, Corban; Mireille Lambert, Châtillon; Annick L'Eplattenier, Grangettes; Sandra Maffei, Delémont; Sylvie Mauroux, Grolley; Mélanie Mooser, Bellegarde; Sylvie Overney, Charmey; Gisèle Pisu, Villars-sur-Glâne; Olivia Raccanello, Riaz; Sonia Ramirez, Villars-sur-Glâne; Maria-Isabel Rivero, Renens; Marielle Rossier, Lausanne; Alexandra Schorderet, Broc; Jessica Schorderet, Fribourg; Anne Schuway, Praroman-Le Mouret; Fabienne Schwaller, Fribourg; Maud Sieber, Fribourg; Vincent Terrapon, Fribourg; Hyacinthe Thürler, Porsel; Florence Trinchan, Fribourg; Carole Vienne, Essert; Anne-Laure Volery, Bollion.

• **Infirmières (-iers) niveau II option bilingue:** Corinne Colella (Fribourg); Lilian Jaros-Mooser, Guin; Jean-Philippe Rossmann, Marly; Florence Wehrle, Estavayer-le-Lac. Ont obtenu leur diplôme durant l'an-

née scolaire: Monika Aeschlimann (Barberêche); Marielle Barras, Farvagny-le-Petit; Astrid Coria, Farvagny (niveau I); Elvire Enderli, Givisiez; Ingrid Gueniat-Clerc, Romont; Nicole Hayoz, Arconciel. • **Technicienne/techniciens en salle d'opération:** Sophie Blanc, Salavaux; Frédéric Cabré, La Chaux-de-Fonds; Diana Leuenberger, Fribourg; Laurence Martelli, Belfaux; Florence Monney, Romont.

• **Infirmières (-iers) niveau I:** Christel Allaman, Ecuvillens; Liliane Barras, Hauteville; Valérie Bussard, Pringy; Florence Bussey, Fribourg; Noémie Chatagny, Corserey; Stéphanie Delabays, Avry-devant-Pont; Géraldine Egger, Corminboeuf; Vanessa Gomez, Fribourg; Valérie Maillard, Villaz-Saint-Pierre; Marisol Pontes de Oliveira, Le Mouret; Alexandra Riedo, Fribourg; Raphaël Rotzetter, Fribourg; Nicolas Tissot, Broc. Ont obtenu leur diplôme durant l'année scolaire: Lise-Marie Dumas, Montévraz; Jacqueline Kanwingiri, Fribourg; Mitko Milev, Farvagny; Tien Vinh Ha, Marly.

• **Certificats - Aides soignantes et aides soignants:** Patricia Amado, Romont; Séverine Berchier, Morens; Michèle Bise, Châtonnaye; Jean-Marc Bossel, Morlon; Mohamed Bourkia, Corcelles-près-Payerne; Marie Ginette Brügger, Fétigny; Gilbert Bühlmann, Bossonnens; Sonia Cardinaux, Semsales; Nathalie Carrard, Marsens; Josiane Castella, Epagny; Claudine Chavaillaz, Ependes; Nadia Clot, Gletterens; Carmen Couto, Estavayer-le-Lac; Marie Dafflon, Mar-

sens; Antonio de Oliveira, La Roche; Chantal Deschenaux, Villariaz; Doudosse, Treyvaux; Claudie Idoit-L'Heureux, Bulle; Catherine Egger, Vaulruz; Christiane Egger, Châtel-sur-Montsalvens; Nicole Favre, Fribourg; Lucile Fleischmann, Villars-sur-Glâne; Maria-Victoria Garay, Fribourg; Nadia Gazerro, Sorens; Régine Ghielmi-Schwab, Oulens-sous-Echallens; Olga Giovannoni, Châtillens; Valérie Giroud, Riaz; Cécile Graf-Pierrehumbert, Payerne; Marie-Christine Grand, Fribourg; Fernand Hertel, Bulle; Marylaure Julmy, Neyruz; Jeannine Jungo, Bonnefontaine; Agnès Kayihura, Fribourg; Marie-Noëlle Kocher-Chauvin, Lausanne; Christel Koenig, Le Crêt; Samantha Kolly, Riaz; Halise Kortulu, Fribourg; Christian Luisier, Courtepin; Patricia Maradan, Grandsivaz; Viviane Maradan-Meyrat, Posieux; Christiane Mauron, Vuadens; Héloïse Mouret, Posieux; Marie-Louise Neuhaus, Riaz; Anne-Françoise Nyetam, Sugiez; Jacqueline Pasquier, Le Pâquier; Muriel Progin, Bulle; Fenomahay Rakotomalala, Fribourg; Annelise Robatel, Echarlens; Marie-Claude Ruffieux, Fribourg; Catherine Schmid, Romont; Angélique Schraner; Neyruz; Lucie Schraner, Neyruz; Chantal Sessa, Bulle; Natacha Spinel, Bulle; Karin Stäger, Granges-Marnand; Marie-Jeanne Tinguely, Bulle; Arie Tollenaar, Bulle; Marlène Trocchio, La Tour-de-Trême; Francine Vaucher, Bulle; Sandra Werlen-Rigolet, Grattavache; Anne Widmer, Fribourg; Marie-Noëlle Yerly, Neyruz; Michel Zamora, Bulle.

EXERGUE



Le **Grand Conseil** et la **Constituante** évoluent dans des «biotopes» différents. VINCENT MURITH - A

Entre Constituante et Grand Conseil, une compétition puérile

PRÉS CARRÉS • *On ne saurait exiger du Parlement qu'il stagne dans une voie de garage en attendant la fin des travaux de la Constituante.*

LOUIS RUFFIEUX

«Non, vous ne pouvez pas refaire les tapisseries ni réaménager le salon.

– Et pourquoi donc?
– Parce que vous aurez bientôt une nouvelle maison.

– Quand?
– Les plans seront en principe prêts en 2004. Puis il faudra quelques années pour les réaliser...
– Et qu'est-ce que je peux faire jusque-là?

– Rien.
– Mais je suis chez moi, je suis légitimé à agir...

Entre la Constituante qui construit et le Grand Conseil qui rénove, le courant peine à passer. La première, qui travaille encore dans une certaine abstraction, voit d'un mauvais œil le Parlement poursuivre son travail de réfection et d'amélioration de la Maison fribourgeoise. Ainsi les constituants ont-ils sourcillé quand les députés ont opté pour la création rapide d'un Conseil supérieur de la magistrature. La procédure exigera une modification de la Constitution en vigueur, sans attendre la nouvelle mouture.

Les députés ont-ils pour autant marché sur les plates-bandes de l'assemblée chargée d'élaborer la future Charte? Non si, au-delà d'une compétition un brin puérile, on replace les deux institutions dans leur «biotope» naturel.

On ne peut demander au Grand Conseil et à ses 130 députés élus de végéter dans une salle d'attente jusqu'au premier cri du nouveau-né constitutionnel. Le Législatif a son rythme de croisière. Il est là pour répondre aux attentes des citoyens, adapter la machine étatique aux exigences changeantes d'une société qui évolue vite. Des modifications de lois, voire de nouvelles lois, des décrets, des crédits et des requêtes de toutes sortes occupent ses huit sessions annuelles, sans parler des actes majeurs que sont les comptes et les budgets de l'Etat.

UNE EXCEPTION

Régulièrement, ces dernières années, le Parlement a versé dans la corbeille de la Constituante les velléités de changements fondamentaux. L'histoire du Conseil de la magistrature n'est qu'une exception qui confirme la règle. Face aux récentes affaires juridico-politico-policières, le Grand Conseil a jugé bon de réagir vite, ce que ne peut garantir la Constituante malgré sa bonne volonté. Une Constitution édicte des règles générales,

qui n'ont hélas! parfois qu'une vertu déclamative. L'attente d'une concrétisation peut perdurer des décennies durant: qu'on songe à l'assurance-maternité fédérale...

En fonçant avec une modification constitutionnelle très ciblée, le Grand Conseil ne piétine pas le pré carré de la nouvelle assemblée. Celle-ci peut librement décider de ne pas retenir cet article dans son projet. Dans les deux cas, un arbitre considérable tranchera: le peuple lui-même, assez grand pour comprendre les démarches parallèles.

UN PEU D'ALTITUDE!

Et si le malentendu résidait dans la peine qu'éprouve la Constituante à rester dans le cadre – élevé – qui est le sien? Il se trouve encore des constituants qui imaginent fixer, dans la Charte fondamentale, le nombre de crèches, les règles précises de l'exercice des droits politiques ou encore l'appartenance linguistique d'une commune. Ces élus-là se sont trompés de «Chambre»; ils peuvent se rattraper aux élections de cet automne... De la Constituante, on attend autre chose, à une autre altitude, qui rend dérisoires les crisettes de jalousie. Alors que le Grand Conseil avance lesté des seize volumes du Recueil de la législation cantonale, la Constituante bénéficie d'une large page blanche. Quel cadeau! Elle peut se montrer provocante et innovatrice, montrer aux Fribourgeois qu'ils ont eu raison de préférer une assemblée «neuve» pour une Constitution neuve.

NE PAS RÉVISER L'HISTOIRE

Mais la Constituante n'a pas forcément pour vocation de faire table rase du passé. Elle n'est pas obligée de croire un «expert», membre du comité de pilotage, quand il affirme que l'actuel article constitutionnel sur les langues est fondé sur «une méfiance générale vis-à-vis de la minorité germanophone». Dire cela, c'est réviser dangereusement l'Histoire récente: cet article a été plébiscité en 1990 par les deux communautés linguistiques, qui le considéraient comme le garant de la paix. Toucher à cet œuf de Colomb? Gare aux éclaboussures de l'omelette...

La Constituante a d'autres œufs à casser joyeusement. Mais elle devrait commencer par extirper l'embryon d'amertume qu'elle nourrit vis-à-vis de son frère aîné le Grand Conseil. La reconnaissance à laquelle elle aspire viendra de ses actes, et d'eux seuls. LR